vres sociales accomplies par la République depuis 40 ce jour, et celles qu'elle s'efforce de réaliser et d'appliquer en ce moment.

Les unes procèdent du principe d'assistance et parmi celles-là, les lois d'assistance médicale gratuite et d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, ont placé au premier rang ; la loi sur les retraites ouvrières aujourd'hui, celles sur l'invalidité, la maladie et le chômage involontaire, qui en seront demain le complément indispensable sont avant tout des lois d'assurance.

Différentes dans leurs principes, elles doivent être nécessairement différentes dans leurs modes d'application et leurs résultats.

La Société assume à elle seule la charge des lois d'assistance, sans participation des bénéficiaires et cela se conçoit aisément.

L'assistance remplace ici ce que l'Église appelle le devoir de charité, si souvent négligé.

Qui dit examen dit faveur, c'est-à-dire quelque chose qu'on peut accorder ou refuser, et en cette matière il y a toujours à craindre les abus et les injustices.

Dans l'œuvre sociale que nous avons entreprise et que l'on mènera à bien, je l'espère l'assistance n'apparaît que comme le prélude d'un autre régime exempt d'arbitraire et d'injustice, un régime d'où la faveur est écartée, pour faire place à un droit intangible.

La loi sur les retraites ouvrières est une assurance contre les déchéances de la vieillesse ; avec elle, le travailleur peut envisager l'avenir sans que vienne l'étreindre l'angoisse de la misère finale.

Mais toute assurance comporte une prime à payer, vous le savez mieux que personne vous qui, devançant la loi, pratiquez l'assurance contre la maladie.

Cette prime est payée en partie par l'ouvrier qui acquiert ainsi, grâce à un sacrifice que je ne crois pas au-dessus de ses forces, un droit imprescriptible.

Elle est pour une part, égale à la charge de l'employeur. Le législateur a estimé que celui-ci n'était point quitte vis-à-vis du travailleur, lorsqu'il lui avait servi un salaire destiné à ses besoins de chaque jour, mais qu'il devait prélever sur ses bénéfices, une part consacrée à l'amortissement de la machine humaine ; la pension produite par ce prélèvement apparaît comme une sorte de prolongement de salaire.

Enfin, l'ensemble du pays qui a profité dans une certaine mesure de l'effort du travailleur, assurant la prospérité générale, est tenu, en toute justice, de participer à l'œuvre réparatrice. Il le fait par une bonification ajoutée au produit des versements patronaux et ouvriers.

Telles sont les raisons qui ont guidé le législateur en ce qui concerne les dispositions que nous venons d'examiner.

Nous sommes tous d'accord pour déplorer la situation du travailleur, qui reste seul, exposé sans défense aux coups de l'adversité.

C'est la conception très nette du danger existant de cet isolement qui a créé dans notre pays ce mouvement vers la mutualité dont l'admirable épanouissement témoigne d'un sentiment profond de solidarité.

Tous pour un et un pour tous, et ne se serre pour faire face aux misères de la vie

Eh bien ! cette loi des retraites, qu'est-elle autre chose que la mutualité généralisée et rendue ainsi plus féconde ?

Laissez-moi vous présenter un exemple : Si le travailleur prévoyant, mais isolé, veut se constituer une retraite pour la vieillesse, elle sera le produit unique de ses versements à raison de 3 fr.

S'il entre pour cela dans une société de mutualité, son horizon s'élargit, car l'Etat majore de 1/4 ses versements.

Mais avec la loi de 1910, sa situation s'améliore singulièrement, car à son versement s'ajoute ici non seulement la majoration de l'Etat, mais le versement du patron.

Ah ! je sais bien, il y a l'obligation, cette sorte de contrainte qui froisse le travailleur. Il proteste contre la prélèvement forcé sur le fruit de son labeur ; il n'est pas libre de disposer de ce qui semble bien à lui ; on ne le consulte point personnellement.

Mais il y a en même temps l'obligation pour l'employeur ; il y a aussi la même obligation pour l'ensemble des contribuables qui auront à fournir la part de l'Etat, et serait-il juste vraiment, que l'obligation disparaisse pour ceux qui ont le bénéfice de la loi, et soit maintenue pour les autres ?

Cette loi s'inspire des idées les plus pures et les plus hautes de justice et de solidarité ; justice réclamée des employeurs et du pays, solidarité attendue des travailleurs. Nul ne pourrait se soustraire à sa participation sans forfaire aux devoirs envers l'humanité.

A LOMME

Mardi 30 mai, conférence sur les Retraites Ouvrières, par M. Jolivet, conseiller d'arrondissement et M. Merchier, juge de paix à Lille, à l'école du Centre.

Comité Consultatif

de la Société Républicaine des Conférences Populaires

Secrétariat Général : 5, Place de la Gare, Lille

1. Secrétaire général : M. Jean Peyret, professeur. — M. Organisation, des conférences. Nord : M. Léon Baillon, professeur; Somme et Pas-de-Calais : M. Fernand Macquart, avocat. — 3. Trésorier : M. Hanicotte, négociant.

Entre 36 et 65 ans

QUATRIÈME EXEMPLE

Pierre, ouvrier de la voie, tisserand et petit cultivateur

Pierre, né le 2 janvier 1851, travaille pendant 6 mois sur la voie ferrée, pendant 3 mois chez lui où il tisse pour le compte d'un patron et encore pendant 3 mois chez lui pour faire valoir son petit lopin de terre. En somme, pendant 9 mois, Pierre appartient à la catégorie des assurés obligatoires et pendant 3 mois à celle des assurés facultatifs.

Ayant à choisir l'une ou l'autre de ces catégories, Pierre choisit la première. Pierre est donc assuré obligatoire la Commission municipale ayant validé son choix.

Pendant 6 mois, la Compagnie, son patron, verse pour lui 3 centimes par jour de travail, et lui retient 3 centimes montant de sa cotisation journalière. Pendant les 3 mois qu'il tisse, à chaque paiement de comptes, son patron lui retient 1 % et ajoute 1 % du compte de l'ouvrier.

Enfin, pendant les 3 autres mois, Pierre cotise 3 centimes par jour, et pour avoir droit au maximum de retraite, il ajoute 3 centimes versés par jour.

Bref, à la fin de chaque année, la carte de Pierre indique un versement de 18 fr.

A 65 ans, la retraite de Pierre sera de 167 fr. 60.

Règle. — Tous les ouvriers qui ne travaillent pour le compte d'un patron que pendant une partie de l'année, sont dans le cas de Pierre s'ils ont moins de 65 ans et plus de 35 ans. Leur retraite, dans les mêmes conditions varie entre 101 fr. 23 et 190 fr. 60. Pour être assuré en cas de décès, il faut avoir fait les trois cinquièmes des versements obligatoires ; pour avoir droit à l'allocation de 60 francs de l'Etat, à 65 ans, il faut avoir versé 3 francs par an depuis le 3 juillet (sans compter le versement patronal).

Demain le cas de la femme de ménage âgée de 45 ans.

REPONSES A QUELQUES DEMANDES ADRESSEES A LA MAIRIE DE ROUBAIX

Cotisations. — Les cotisations seront réalisées au moyen de timbres qui seront mis en vente dans les bureaux de poste, débits de tabacs, etc.

A chaque paye, l'employeur et le salarié devront s'acquitter de leurs versements en apposant sur le carnet de l'assuré, des timbres retraites mixtes ou individuels.

En précisant ce système, il n'y aura aucune comptabilité à tenir.

Certificats professionnels. — Tout assuré âgé de plus de 35 ans doit joindre, à son bulletin d'adhésion, un certificat de son patron attestant qu'il est salarié depuis plus de 3 ans.

Conséquences. — Celui qui ne se conformera pas à la loi dans les délais impartis ou qui ne produira pas cette pièce en temps opportun, perdra ses droits à l'allocation de l'Etat fixée à 60 francs par an.

Détail. — Tous les bulletins doivent être retournés à la Mairie, signés ou non, avant la fin du mois de mai courant.

Avantages, 54 ans. — Un assuré obligatoire ayant 54 ans au 3 juillet 1911 et ne pouvant verser qu'un an ou même moins, touchera une pension viagère (incessible et insaisissable) de 101 francs 93 centimes par an pour une somme de 3 francs qu'il aura versée.

40 ans. — Celui ayant 40 ans, à ladite date, touchera une retraite de 121 francs 04 centimes et aura versé personnellement 144 francs. (Son capital lui sera presque remboursé dès la 1re année).

13 ans. — 393 francs 87 centimes.

Décès. — Un assuré vient à décéder en août 1911, il s'aura payé que pendant un mois, il suffit qu'il ait versé de 0 fr. 65 à 3 fr. 75 pour que sa veuve ou ses enfants âgés moins de 16 ans touchent l'allocation de 50 francs par mois, pendant 3, 4, 5 ou 6 mois suivant le cas.

A TOURCOING

REMISE DES BULLETINS

La permanence centrale sera ouverte aujourd'hui de 3 heures à midi et tous les jours de la semaine jusqu'à 6 heures du soir pour faciliter aux intéressés la remise de leurs bulletins ou de leurs pièces justificatives et pour permettre l'inscription des assurés facultatifs.

Assistance retraite. — Les ouvriers et ouvrières de plus de 65 ans et de moins de 73 ans qui sont sans ressources, ont droit, à dater du mois de juillet prochain, à une allocation mensuelle égale à la moitié du secours d'assistance que la loi du 14 juillet 1905 assura aux vieillards, infirmes et incurables, sans que le total des allocations pour un an, puisse dépasser 100 francs.

Pour avoir droit à cette allocation, il faut :

Être Français (ou naturalisé Français avant l'âge de 50 ans).

Être salarié de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture, serviteur, cultivateur, etc...

Avoir plus de 65 ans et moins de 70 ans au 3 juillet prochain, c'est-à-dire être né après le 2 juillet 1841 et avant le 3 juillet 1846.

Être privé de ressources au sens de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire.

Les intéressés sont invités à se présenter à l'Institut Social (annexe de la Mairie, 11, rue de Tournai), munis des pièces suivantes :

1° Un bulletin de naissance sur papier libre, délivré gratuitement par la Mairie du lieu où l'on est né.

2° Une pièce établissant leur qualité de Français, telle que : livret militaire, ou bulletin de revision, ou carte d'électeur, ou livret de famille, ou pour les naturalisés, leur décret de naturalisation.

3° Un certificat de non imposition, délivré gratuitement chez Monsieur le Percepteur, 85 ter, rue du Haze.

4° Le livret de mariage.

Un récépissé de la demande et des pièces annexées sera délivré à chaque postulant.

A NOYELLES-LES-SECLIN

La conférence faite samedi par M. Merchier, docteur en droit, à ces pleins sonnés : la grande salle de l'école communale, éclairée à l'acétylène, dans la circonstance, était comble.

Le bureau était présidé par notre ami Pierre Debachy, maire, entouré du Conseil municipal et de MM. Hocheder, maire de Wattignies ; Degrombecque, maire d'Herrin, Caupigny (P.-de-C.) ; Mallet Henri, conseiller municipal de Seclin ; Dordin, trésorier de la Société des Agriculteurs du Nord.

M. le Maire, dans une charmante improvisation, présente l'honorable conférencier qui, devant un auditoire attentif, développa les avantages et le mécanisme de cette loi bienfaisante.

Durant deux heures, sous le charme de ses éloquentes paroles, M. Merchier détailla d'une façon magistrale, nette, claire et précise, les moindres détails des différents cas qui peuvent se présenter pour les assurés.

Cette causerie prit fin vers dix heures et le distingué conférencier répondit à toutes les questions qui lui furent posées par les intéressés.

L'exemple est à suivre pour éclairer les masses ouvrières et même patronales.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

M. Pataud à Lens

Dimanche, salle Durieux, M. Pataud a fait une conférence au cours de laquelle il mit en parallèle les méthodes réformistes et révolutionnaires. Il préconisa cette dernière, comme il fallait s'y attendre.

M. Broutchoux lui succéda à la tribune ; il causa des retraites ouvrières, dont il dit le plus grand mal.

Réception des Municipalités de Paris et de Bruxelles

A ROUBAIX

Hier à une heure de l'après-midi, dans la grande salle Pierre-de-Roubaix, un banquet a été offert par la ville de Roubaix aux Municipalités de Paris et de Bruxelles.

M. Reg. Motte, maire de Roubaix, présidait, ayant à ses côtés MM. Lemonnier, premier échevin de Bruxelles, faisant fonction de Bourgmestre ; Steens, échevin de l'Etat-civil de Bruxelles ; Holoman, Vandenaut, Paton et Bosquet, conseillers municipaux de Bruxelles ; Buchatelet, bourgmestre de Néchin ; Henri Cras, maire d'Armentières ; Senis, maire de Béthune ; Georges Antoine, maire d'Amiens ; Adrien Audin, vice-président du Conseil municipal de Paris ; Henri Galli, président du Conseil général de la Seine ; Trezel, secrétaire du Conseil général de la Seine ; Massard, secrétaire du Conseil municipal de Paris ; Maurice Quentin, vice-président du Conseil municipal de Paris ; Pardon, bourgmestre de Menin ; Dumault, secrétaire du Conseil général de la Seine ; Paul Rapaport, bourgmestre d'Audenaerde ; Péron, maire de Boulogne ; Merlin, secrétaire du Conseil général de la Seine ; Siffer, bourgmestre de Gand ; Georges Pointel, secrétaire du Conseil général de la Seine ; Gay, syndic du Conseil municipal de Paris, les adjoints au maire de Roubaix, des conseillers municipaux ; des fonctionnaires municipaux ; les membres de la commission administrative du Bureau de bienfaisance ; les membres de la Presse.

Au champagne, M. Motte a porté la santé des souverains belges et du Président de la République.

A ce moment, l'orchestre symphonique dirigé par l'ami Albert Dubamel, a joué la « Brabançonne ».

M. le maire de Roubaix a ensuite remercié les maires des vallées de la Lys, de la Deûle, de l'Escaut, de la Lianne et de la Somme d'être venus faire honneur aux municipalités de Paris et de Bruxelles.

Tout en apportant au grand centre manufacturier du Nord de la France la saint d'un peuple de travail, M. Lemonnier a dit bien haut toute sa sympathie pour la France, ce pays admirable par son hospitalité.

Il a levé son verre à la prospérité toujours plus grande de l'industrie roubaisienne, à la municipalité, au succès de l'Exposition de Roubaix.

M. Galli a fait l'éloge la plus vif de la région du Nord de la France et bu à la bonne entente des peuples Français et Belges.

D'autres toasts ont encore été portés par MM. Oudin, Pardon, Siffer, Péron, puis tout le monde se lève pour se rendre à l'exposition internationale du Nord de la France.

Concours de juments poulinières et de pouliches de gros trait

Trois concours départementaux de juments poulinières et de pouliches de gros trait âgées de 3 ans auront lieu en 1911.

1° A Hazebrouck, le 19 juin, pour les animaux des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck ;

2° A Douai, le 24 juin, pour les animaux des arrondissements de Lille, Douai et Valenciennes ;

3° A Solesmes, le 22 juillet, pour les animaux des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

Les demandes d'admission à ces concours devront être régulièrement complétées des animaux et accompagnées des cartes de saillie, dûment régularisées, devront être déposées à la Mairie d'Hazebrouck avant le 14 juin ; à la Mairie de Douai avant le 19 juin ; à la Mairie de Solesmes avant le 18 juillet.

Distinctions honorifiques

Des médailles d'honneur sont décernées aux cantonniers de la voirie départementale et communale dont les noms suivent :

Nord. — MM. Cattelain, ex-cantonnier à Neuville ; Cuffier, ex-cantonnier à Verrine ; Daron, chef cantonnier à Hazebrouck ; Bengnice, piqueur à Valenciennes ; Devenez, cantonnier à Wellers ; Brouta, à Pecquencourt ; Turpain, cantonnier à Sailly-sur-la-Lys ; Holm, à Bavinghen ; Gosier, à Bailleul ; Deptester, à Renescure ; Verpenten, ex-cantonnier à Wemaers-Cappel.

Pas-de-Calais. — MM. Froidevel, chef cantonnier à Sus-Saint-Léger ; Gay, à Contes ; Lemaître, ex-cantonnier à Manneiz ; Louchez, cantonnier à Rebergues ; Decaul, ex-cantonnier à Conchy ; Level, cantonnier à Mouriez ; Vivien, à Aire ; Cordron, à Fleurbaix ; Lebrant, ex-cantonnier à Cormont ; Martel, à Lan-Erffun ; Venel, à Wilferenne ; Debret, à Gouy ; Leblond, cantonnier à Ivel-les-Rupechin ; Navel, ex-cantonnier à Saint-Josse ; Brotard, chef cantonnier à Vendin-le-Vieil ; Philippe, cantonnier à Pinsus.

Session supplémentaire du Conseil de revision

Aux termes de l'article 66 de l'Instruction du 29 décembre 1906, relative aux opérations des Conseils de revision, les ajournés qui se croiraient revenus à un meilleur état de santé peuvent demander à être visités de nouveau par les Conseils de revision réunis en session extraordinaire du 24 août au 4 septembre de chaque année.

Il est rappelé aux jeunes gens intéressés que les demandes devront parvenir à la Préfecture le 14 août au plus tard.

LES GRÈVES

CHEZ LES JARDINIERS DE ROUBAIX-TOURCOING

Devant l'impossibilité d'arriver à une entente avec le Syndicat des patrons horticulteurs, le Syndicat des ouvriers jardiniers de Roubaix-Tourcoing a décidé la reprise du travail pour aujourd'hui lundi 29 mai.

Les jardiniers étaient en grève depuis huit jours.

Le Congrès Départemental

DE LA

Ligue des droits de l'Homme

Hier a eu lieu à Lille le Congrès départemental de la Ligue des Droits de l'Homme.

A 11 heures et demie, M. de Pressensé, président de la Ligue, accompagné de MM. Westfahl, trésorier général, et Victor Basch, vice-président, était reçu en gare par MM. Caulier, président de la section de Lille ; Jacquet, secrétaire général de la Fédération du Nord ; Meunier, vice-président ; Ibos, président de la section de Maubeuge ; Varlet, président de la section d'Anor, etc.

Les congressistes gagnèrent le restaurant Divoir où leur fut servi un banquet.

Le Banquet. — Les Discours

Pendant ce banquet régna la plus grande cordialité. Au dessert M. Caulier remercia les délégués d'avoir bien voulu faire le sacrifice de leur repos dominical. Il remercia en outre le Comité central d'avoir accepté à Lille M. de Pressensé et ses amis et se déclara touché de sa sollicitude à l'endroit de la section du Nord et particulièrement de la ville de Lille. Faisant allusion à quelques menues divergences de vues, il conseille aux ligueurs d'unir leurs efforts et de ne jamais s'écarter du but commun.

M. de Pressensé prit ensuite la parole. Il évoqua le souvenir des débuts de la Ligue, des heures héroïques de l'affaire Dreyfus et déclara que la politique de la Ligue était avant tout une politique humanitaire, que les ligueurs devaient s'efforcer d'arriver « à la justice et à la liberté par la légalité et s'inspirer toujours des principes républicains de la Révolution. La Ligue des Droits de l'Homme, ajouta-t-il, n'a fait bénéficier de ses bienfaits non seulement les républicains mais encore beaucoup d'adversaires auxquels elle n'a jamais demandé compte de leurs opinions. Elle a réglé des milliers d'affaires à la satisfaction des intéressés. Les petits, les humbles, ont pu constater qu'une association puissante s'occupait d'eux, d'une façon toute désintéressée.

A la fin de son discours l'orateur souhaita que le Gouvernement de la République fut le champion de la paix internationale.

LES OPÉRATIONS DU CONGRÈS

Après le banquet les congressistes se réunirent dans un des salons du restaurant. Le bureau fut ainsi composé : Président, M. Caulier ; assesseurs, MM. Voisey, président de la section de Dunkerque, et Ibos, président de la section de Maubeuge ; secrétaire, M. Meunier.

M. Caulier exposa qu'il importait de reconstituer la section du Nord et de créer une Fédération générale du Nord. Il lut les lettres d'excuses de plusieurs parlementaires du Nord et de divers délégués. Les sections représentées au Congrès étaient celles d'Anicha, Anor, Dunkerque, Busigny, Cambrai, Roubaix, Somain, Wervicq et Maubeuge.

M. Vollayes présente les hommages confraternels de ses camarades de Dunkerque et affirma qu'il avait toujours reçu près du Comité central le meilleur accueil. « Dans une Ligue comme la nôtre, dit-il en terminant, doit régner un accord parfait. Il faut vaincre toutes les questions mesquines. »

Diverses propositions furent alors examinées. Certaines demandèrent que le siège de la Fédération du Nord fut établi à Lille ; d'autres que ce siège fut transféré chaque année dans une nouvelle section ; d'autres enfin, qu'il fut établi dans la ville où la Ligue compte le plus de membres, à Dunkerque ou à Roubaix, par exemple où il y a au moins 600 ligueurs.

Aucune décision ne fut prise. On se prononcera ultérieurement.

M. Ibos émit le vœu qu'un délégué de province fit partie du Comité central de Paris. Quelques congressistes proposèrent qu'un Congrès eut lieu à Roubaix en 1911, avant la fermeture de l'Exposition.

M. de Pressensé reprit à ce moment la parole. « J'espère, dit-il, que la Fédération du Nord sera une force agissante, pour le bien de tous et je compte sur le concours, la confiance et le dévouement des ligueurs.

Ces paroles furent saluées de longs applaudissements.

Fête des Sauveteurs du Nord

ET DU PAS-DE-CALAIS

A ROUBAIX

Les Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais qui avaient chaque année l'habitude de se réunir à Lille, ont choisi Roubaix pour se réunir en 1911.

La ville de Roubaix a fait dimanche à ces braves gens une belle réception.

RÉCEPTION A LA GARE

A 10 heures du matin, la section de Roubaix et les tambours et clairons des pompiers recevaient à la gare les camarades sauveteurs des principales villes du Nord, du Pas-de-Calais et de la Belgique. M. Paul Watline, vice-président de la section de Roubaix, souhaite la bienvenue et un cortège imposant se dirige vers l'Hôtel de Ville. Le long de la rue de la Gare le public remarque bon nombre de sauveteurs dont la poitrine disparaît sous de nombreuses décorations ; on se montre M. Pruvost, décoré de la Légion d'honneur, au rescapé de Courrières ; M. J.-Bte Pollet, chef pilote à Boulogne-sur-Mer, chargé de médailles gagnées au péril de sa vie ; des dames et des jeunes filles portent fièrement la croix des braves.

A 10 heures et demie, le cortège pénètre dans l'Hôtel de Ville.

LA RÉCEPTION A LA MAIRIE

C'est dans la salle du Conseil municipal que M. Eugène Motte, maire ; MM. Sayet, Chatelcyn, adjoints, reçoivent les Sauveteurs.

M. Crépy-Saint-Léger, président, entouré de M. Paul Watline, vice-président de la section de Roubaix ; M. Levêque, premier vice-président ; M. Mellier, deuxième vice-président ; M. Ingelrans, trésorier ; MM. Sautel et Derrevaux, administrateurs ; MM. Thiébaut, Potié, Gislain, Bergeret, de Boulogne ; commandant Lusardy, de Lille ; Poulaine, commandant des douanes à Roubaix ; Lambion, de Tourcoing ; M. Marion, commissaire général à Roubaix ; Leacher et Lesage, de Calais ; Lauwick et Théry, de Dunkerque ; Hue, de Seclin ; Pellain, de Somain ; Laborde, d'Arras, etc.

M. Crépy a remercié M. le maire de l'aimable réception et de la subvention. Nous sommes venus à Roubaix avec beaucoup de plaisir et nos Sauveteurs garderont de leur visite dans la bonne ville de Roubaix le meilleur souvenir.

M. Eugène Motte, maire, a répondu en assurant à M. Crépy que la ville de Roubaix tout entière était heureuse et fière de recevoir dans sa maison commune une société de gens aussi bons que braves. Il a fait un délicat éloge à ces soldats du devoir, montrant que le courage civique égale bien souvent le courage militaire. Après les mots d'honneur, les Sauveteurs sont descendus vers la Grande-Place tandis que la Grande Harmonie leur donnait une aubade.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

A une heure, dans la salle des ventes de la Chambre de Commerce a eu lieu la distribution des récompenses. Après une allocution de M. Crépy dans laquelle furent décrites les principaux actes de sauvetage de l'année, M. Crépy a fait l'éloge des héros qui ne réfléchissent pas au danger, qui n'obéissent qu'à la voix de la bonté et comme l'a dit notre grand Hugo

« Plus qu'un héros, un homme,
« Plus qu'une âme, un cœur ».

M. Clément Pollet a présenté un rapport très documenté, maintes fois interrompu par des applaudissements.

« Il n'est pas de mission plus agréable à remplir, a dit M. Pollet, que de venir chaque année vous relater les gestes héroïques accomplis par cette élite de braves gens que l'on appelle les Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais. Que l'on consulte notre Livre d'Or.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

L'AVIATION

Paris-Rome-Turin

SUR LA ROUTE

Troyes, 28 mai.

L'aviateur Kimmerling a passé au-dessus de Troyes à 7 heures 20, suivant Molla et Weymann.

Ces trois aviateurs ont disparu rapidement dans la direction de Dijon.

Dijon, 28 mai.

Molla arrive à 6 h. 51 m. 20 s. Frey toucha terre à 7 h. 06, exécutant un superbe vol plané.

INCIDENTS A L'AÉRODROME DE DIJON

Dijon, 28 mai.

La foule qui toute l'après-midi avait attendu l'arrivée de nouveaux aviateurs, commença dans la soirée à donner des signes d'impatience et à manifester bruyamment.

A 6 heures 45, une poussée formidable se produisit, les spectateurs placés aux premières de l'aérodrome brisèrent les barrières cherchant à faire irruption aux places réservées à nos troupes durent intervenir pour rétablir l'ordre.

Des manifestations plus violentes se produisirent parmi le public des tribunes qui chantait l'« Internationale ».

Le comité décide de faire sortir les aéroplanes Moutier et de Chesnay. Ces appareils, ce dernier piloté par Duraffour, exécutent quelques vols à des faibles hauteurs. Les vols calment l'impatience du public qui, à 7 heures, ne voyant plus rien venir, avacua rapidement le champ d'aviation.

L'ARRIVÉE DE BEAUMONT ET GARROS A AVIGNON

Avignon, 28 mai.

Beaumont (lieutenant Conneau) est arrivé à 6 h. 45 au champ d'aviation de la Courtine où une foule nombreuse lui a fait une ovation enthousiaste. L'aviateur a été porté en triomphe autour de l'aérodrome ; tous les spectateurs lui ont fait une ovation.

Avignon, 28 mai.

Garros qui arrive à l'aérodrome à 7 h. 10 est accueilli avec la même enthousiasme que Beaumont. Il est porté en triomphe et acclamé.

Beaumont, revenant sur sa décision ne continuera pas aujourd'hui sa route ; il passera la nuit à Avignon, comptant repartir demain à 5 heures du matin.

LES PANNES DE WEYMANN ET DE KIMMERLING

Troyes, 28 mai.

Ce soir, vers 7 heures, l'aviateur Weymann manquant d'essence en vue de Troyes, voulut atterrir. En atterrissant son appareil heurta dans un champ et s'enfonça. Un des satellites de l'appareil a été brisé ainsi qu'une pièce de l'hélice.

L'aviateur s'est rendu à Troyes dans une voiture qui lui fut prêtée par un paysan pour demander que son appareil soit gardé par les gendarmes, ce qui a été fait

Kimmerling, pour la même cause que Weymann, a dû atterrir près de Troyes entre les Rotondes et la chapelle Saint-Luc sur la route de Paris. Comme il était trop tard pour repartir, Kimmerling a remisé son appareil chez un marchand de bois et compte reprendra l'atmosphère demain à 4 heures.

Un aviateur tué en Italie

Milan, 28 mai.

On télégraphie de Voghera que l'aviateur Carro Turi, bombant d'une hauteur de 200 mètres, s'est tué sur le coup. L'accident est dû dit-on, à une avarie de moteur.

Un autre blessé

Un autre blessé à Vichy

Vichy, 28 mai.

Un accident d'aviation s'est produit à Vichy au cours d'exercices d'entraînement effectués par M. De Lagenest, sur « Demoiselle » Santos-Dumont. Au moment où l'aviateur opérait sa descente après un vol de quelques secondes, à six mètres de hauteur, les roues de l'appareil heurtèrent un monticule et l'aéroplane capota. L'aviateur a reçu de légères contusions ; l'appareil est complètement détruit.

Les grèves agricoles dans le Languedoc

Nîmes, 28 mai.

Au moment d'une manifestation, un ouvrier nommé Luc a été désarçonné par son cheval, effrayé par des cris

Le malheureux qui a été précipité contre un portail, a eu les jambes brisées.

A un certain moment, la voiture du préfet a été entourée et assaillie près du canal par les manifestants. Le bruit a couru qu'il avait été en danger.

Plusieurs gendarmes ont été punis pour s'être montrés trop faibles dans l'exécution de leur consigne

Les syndiqués continuent à recevoir des fonds de Paris : le conflit, menaçant de s'éterniser, les petits propriétaires et les ouvriers non-syndiqués demandent la constitution de commissions d'arbitrage.

La voûte d'un puits s'effondre en Italie

8 MORTS, PLUSIEURS BLESSÉS. — LES HABITANTS INCENDIENT LA MAIRIE

Rome, 28 mai.

On mande de Polignano (Pouilles) que la voûte d'un puits municipal sous laquelle se trouvaient environ vingt personnes, s'est soudainement écroulée. Il y a six huit morts et plusieurs blessés très grièvement.

La population exaspérée s'est portée en masse vers la Mairie et y a mis le feu. Les autorités sont sur les lieux.

Elections législatives

PUY-DE-DOME

Arrondissement de Thiers

Inscrits : 24573 — Votants : 20005. — Suffrages exprimés : 19.710

MM. Docteur Chaumet, maire et conc. général de Châteldon, soc. unif.	9486
Guillemain, cons. gén. maire de Thiers, rad. soc.	7413
Cellier, distillateur, soc. unif.	2824

Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Chamerlat, député radical-socialiste, décédé.

Le monument Henner

Strasbourg, 28 mai.

On a inauguré cette après-midi à Bourtzwiller, le monument que l'Alsace a érigé à la mémoire de Jean-Jacques Henner.

L'Académie des Beaux-Arts et la Société des Artistes français avaient envoyé des représentants. De nombreux admirateurs du peintre étaient accourus de tous les points de l'Alsace. Le monument est l'œuvre du statuaire Bindrim.

Au cœur des fédérés

Paris, 28 mai.

Le défilé devant le mur des fédérés a eu lieu jusqu'à 5 heures et demie. Le groupe de souscription en chantant l'« Internationale », la « Carmagnole » et « Vive la Rif » a.

En tête de chacun d'eux se trouvaient les élus de Paris socialiste. On remarquait particulièrement le groupe des Polonais avec une bannière ornée d'une longue inscription en caractères hébraïques ; le groupe assez important des syndicats de la région du Nord ; l'école socialiste dont les pupilles étaient habillés de blanc avec drapeaux rouges ; la fédération révolutionnaire communiste avec le drapeau noir ; le groupe des jeunes gardes révolutionnaires et de la Guerre sociale avec le drapeau rouge brodé d'un cadre noir.

On peut évaluer à 6000 le nombre des manifestants qui ont pris part au cortège. Une trentaine de couronnes ont été déposées

Jusqu'à une heure assez avancée de la journée, les abords du cimetière ont été des plus animés. Un service d'ordre a du rester maintenu durant un certain temps après que le dernier groupe aut quitté le Père Lachaise.

On ne signale quant à présent aucun incident sérieux.

Attentat criminel sur l'Ouest Etat

Paris, 28 mai.

La direction des chemins de fer de l'Etat communique la note suivante :

« Cette nuit, vers deux heures du matin, un incendie dû à la malveillance s'est déclaré à Rueil, dans le dépôt des traverses des chemins de fer de l'Etat. Il a été brûlé 5 à 600 traverses sur un total de 20.000 environ que contenait le dépôt. Après l'extinction de l'incendie, un bidon à essence a été trouvé auprès des bois calcinés.

A l'entrée part, 46 fils du télégraphe et des signaux ont été coupés aux environs de Vernouillet.

A midi, un banquet, servi dans une salle de classe, réunissait 122 convives. A la table d'honneur on remarquait MM. Ladoux, maire ; Bocquaguet, Dubarbie, Briquet, Lefin et Rousseau, adjoints ; Dubs, instituteur ; Mlle Morel, institutrice, des conseillers municipaux et présidents des sociétés locales.

Au champagne, M. Ladoux remercia les invités. Il félicite MM. Hoffe, architecte ; Dupuet, Alvoet, Poncet et Lefebvre, entrepreneurs. Il dit que la commune se recommande pour toutes ses entreprises.

M. l'inspecteur d'Académie recommande vivement l'enfant qui a été parfait à l'école laïque. Il vante les bienfaits de l'instruction que les maîtres y donnent et qui mène des citoyens entiers à de hautes situations de leurs devoirs, aimant par dessus tout leur Patrie.

A 4 heures, après une revue [illegible] on [illegible] les [illegible] Boulogne, le vol en [illegible] Blanchisseuses, [illegible] [illegible] [illegible]